

CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DE DEUX ARRÊTS DE BUS, SECTEURS LA PALA - ROUTE DES KÀ (rte Principale) ET LE BOIS DU PAQUIER (rte du Briez)



Introduction :

Lors de la mise en services de la ligne 2 de Mobul en 2009, il avait été prévu le prolongement de celle-ci au Bois du Pâquier.

Avec la mise en fonction de l'usine Bumotec (2016), un arrêt de bus à La Pala a fait l'objet d'une exigence du Service de la Mobilité (SMO), avec le soutien du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA).

Aujourd'hui le Conseil communal estime le moment opportun de lancer le processus de réalisation de ces deux arrêts.

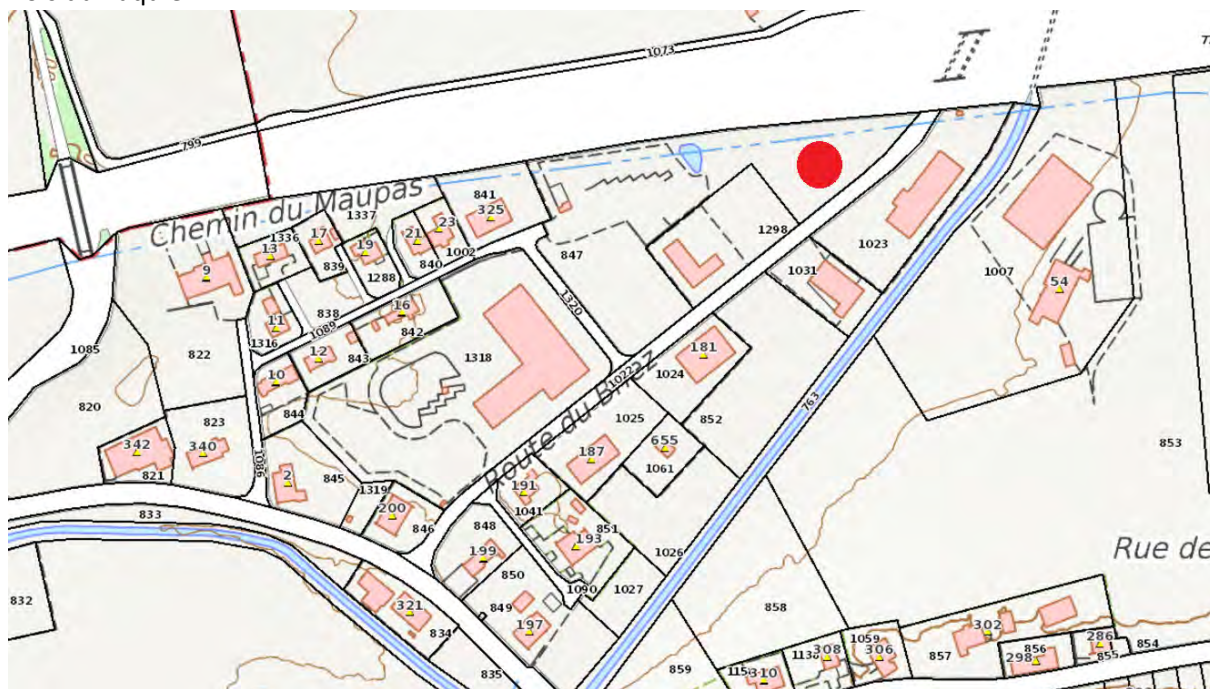
Description :

Etant donné que cette ligne est considérée comme urbaine, l'arrêt de La Pala est un arrêt sur chaussée, selon la hiérarchie des transports. Il se trouvera entre le virage de la Porcherie et le Chemin des Kà. C'est justement l'étude qui déterminera l'emplacement !

Pour l'arrêt du Bois du Pâquier, celui-ci est considéré comme terminus. Le cahier des charges de l'étude (établi par le Conseil communal), exige la création d'un P+R (Park & Ride). En effet, le Conseil communal constate une augmentation des voitures ventouses au centre du village. Il estime que ces véhicules (ventouses) ont leurs places hors du centre. Dans cette réflexion, le Conseil communal projette de réaliser une place de parc pour une soixantaine de voitures (l'étude déterminera le nombre exact). S'agissant d'un terminus, les commodités (WC) doivent être réalisées. Ceci est une exigence des TPF.

Situation :

Bois du Pâquier



Le point rouge sur cette image indique l'emplacement projeté du terminus Mobul avec P+R

La Pala



L'arrêt futur se situera entre les deux points rouges sur cette image

Coûts et financement :

Le montant de la demande de crédit d'étude,
selon l'offre d'honoraire du bureau CSD, s'élève à : Fr. 57'560.00

Crédit demandé Fr. 60'000.00

| | | |
|------------------------------------|-----|---------------|
| Financement par emprunt bancaire : | 2% | Fr. 1'200.00 |
| Amortissement obligatoire annuel : | 15% | Fr. 9'000.00 |
| Charges de fonctionnement annuel : | | Fr. 10'200.00 |

Les coûts de l'étude et de la réalisation bénéficient d'une subvention de Mobul, du canton et de la Confédération. L'octroi de cette subvention est tributaire d'une procédure bien définie comme suit :

Financière :

- Annoncer les montants des projets d'investissements subventionnables à Mobul dans le cadre des budgets annuels.

Technique :

- Soumettre à Mobul le/s projet/s prêt/s à l'examen préalable avant de les envoyer au canton.
- Suite à la détermination de Mobul, soumettre le/s projet/s prêt/s au canton pour examen préalable.
- Au retour, adapter le/s projet/s si nécessaire et le/s mettre à l'enquête (30 jours).
- Signer la convention de financement avec l'OFROU, convention qui sera préparée par Mme Corinne Margalhan-Ferrat, coordinatrice cantonale.

Nous ne pouvons engager aucune réalisation avant que la convention de financement ne soit signée par l'OFROU, sous peine de retrait de la subvention.

ATTENTION : tout projet subventionnable nécessite un délai d'environ 4 ans entre le début de son étude et l'autorisation d'exécution des travaux (permis de construire et convention de financement signée par l'OFROU), selon l'expérience de la Commune de Bulle.